

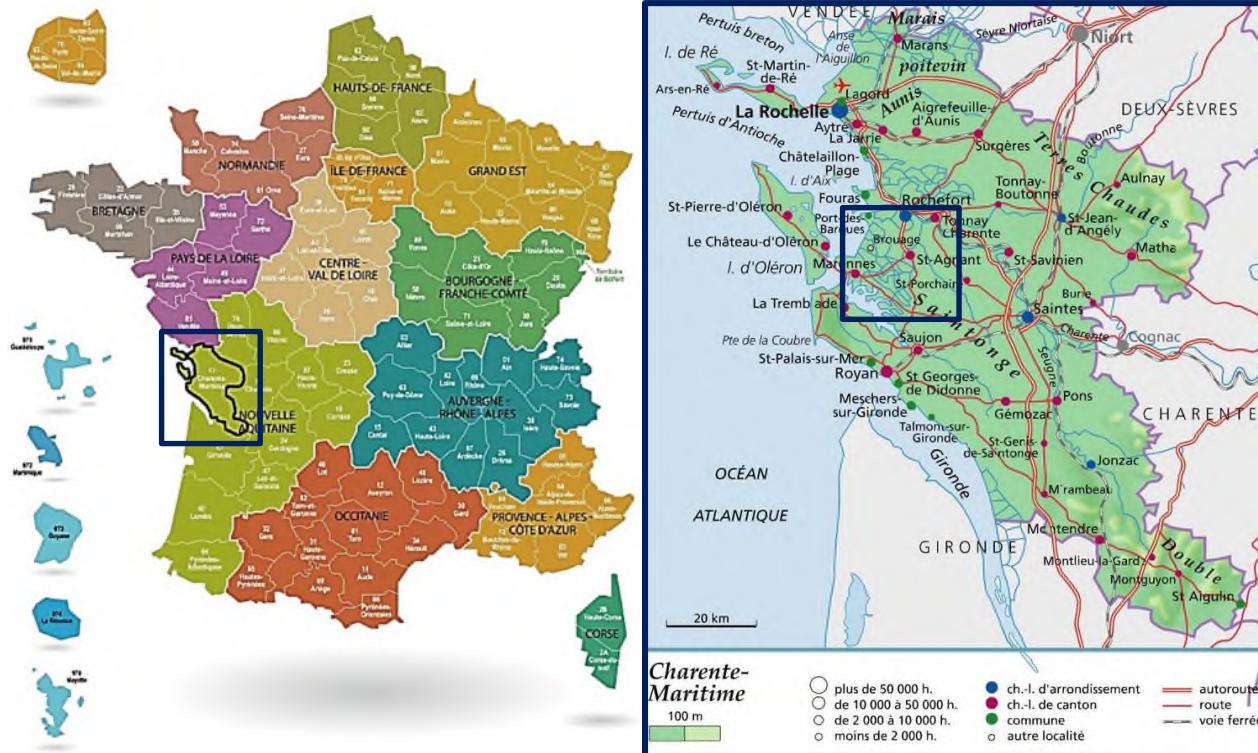
RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 17 décembre 2025

Projet et programme d'actions
du Projet Grand Site "Marais de Brouage"
(département de Charente-Maritime)

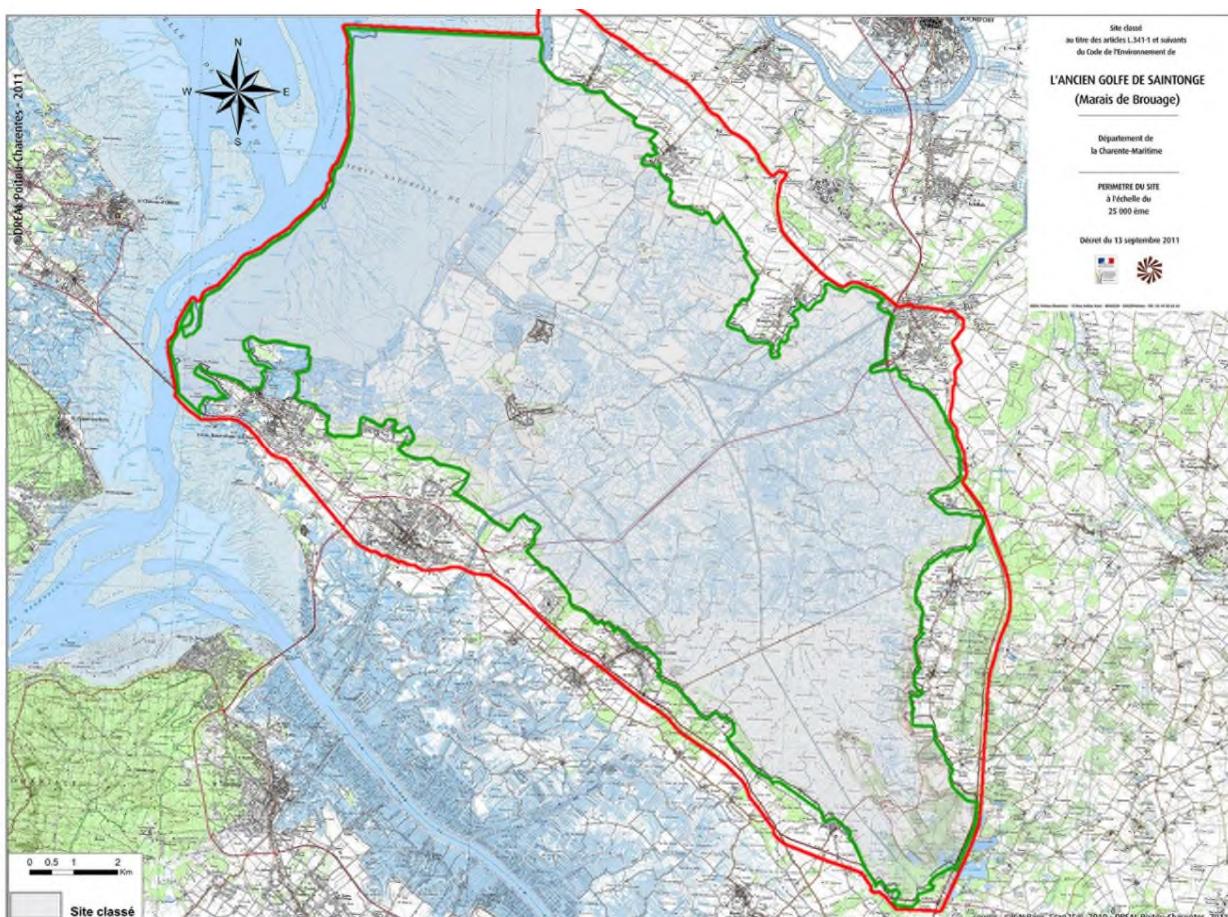
Rapport IGEDD n°016390-01
établi par

Odile SCHWERER
Inspectrice générale



Ci-dessus à gauche : région Nouvelle Aquitaine (en vert)

Ci-dessus à droite : Département de la Charente maritime (17) dans la région Nouvelle Aquitaine



Périmètre du projet Grand site (en rouge) et périmètre du site classé (en vert) sur fond de carte IGN 1/25000 annexée au décret du 13 septembre 2011

La citadelle de Brouage ainsi que le marais dans lequel elle s'inscrit sont devenus un « grand site national »¹ en 1989. Une Opération Grand Site a permis, dans une première phase menée de 1990 à 1995, de conduire de nombreuses actions concentrées sur la citadelle de Brouage. La deuxième phase qui aurait dû suivre concernait davantage le marais, sur un périmètre élargi.

Le territoire du « marais de Brouage » s'est engagé dans une démarche de Projet Grand Site (PGS) depuis près de dix ans, grâce à la convention d'Entente intercommunautaire mise en place en 2016.

La demande de validation du projet et programme d'actions d'un projet Grand Site (PGS) « marais de Brouage », concerne une surface d'environ 16 000 ha, le site classé de l'« ancien Golfe de Saintonge (marais de Brouage) »² en comptant environ 15 500 ha, dont 11 500 ha de marais et environ 2 700 ha de domaine public maritime. Votre rapporteure a pu expertiser ce territoire un peu plus étendu que le site classé lui-même, lors d'une mission effectuée les 13, 14 et 15 octobre 2025 (programme et liste des personnes rencontrées en annexe 1).

Votre commission doit se prononcer aujourd’hui sur la validation du projet Grand Site, ainsi que sur son programme d’actions pour la période 2026-2033.

1 - Le Marais de Brouage, ancien golfe de Saintonge

Le Projet Grand Site porte sur un territoire emblématique de Nouvelle-Aquitaine. Situé au nord-ouest de la région, il concerne le département de Charente-Maritime. Le site classé au cœur du projet porte une double dénomination : « *Ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage)* ».

« La lisibilité de ses limites, son homogénéité, son ampleur ainsi que la qualité intrinsèque des paysages qu'il renferme, font du Marais de Brouage un lieu exceptionnel. » pouvait-on lire dans une note préalable au classement³.

Le marais de Brouage occupe la cuvette formée par la partie occidentale de l'anticlinal de Saintonge, fermée au sud-est par la presqu'île de Broue, et s'ouvrant au nord-ouest sur le Coureau d'Oléron, étroit passage séparant la pointe sud de l'île d'Oléron du continent.

C'est un marais de fond de baie formé de sédiments récents d'origine essentiellement marine. Son emplacement actuel était autrefois envahi par la mer, et les coteaux qui le cernent constituent la forme extrême d'un rivage, celui de l'ancien golfe de Saintonge, dont le dessin a évolué au fur et à mesure de l'envasement de la baie, à partir du II^e siècle avant notre ère.

Les reliefs sont très peu marqués, ce qui donne encore plus d'importance aux moindres plis ou bosses qui ressortent de la planéité très prégnante du marais. Ainsi la « presqu'île » de Broue au sud, les îles d'Hiers et de Brouage au centre, et les coteaux en périphérie, sont autant d'éléments qui animent et ponctuent le marais, offrant également un peu de hauteur pour le contempler.



Tables d'orientation positionnées au pied de la tour de Brou – photos OS – octobre 2025

Le paysage actuel du Marais de Brouage garde les traces de ses aménagements successifs. Son anthropisation a, ici plus qu'ailleurs, entièrement façonné les paysages. En effet c'est l'exploitation du sel qui a généré le micro relief fait de creux (les jas) et de bosses, structuré le paysage par un réseau de canaux pour l'acheminement de l'or blanc vers la mer, depuis les ports de Broue d'abord, puis de Brouage, aujourd'hui effacés. Ce réseau de canaux atteint aujourd'hui environ 1 600 km.

¹ Campagne lancée en 1976 avec plusieurs sites prioritaires émergeant dans les années 1980.

2 Site classé de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), par décret du 13 septembre 2011, d'une superficie d'environ 15 500 ha, dont 11 500 ha de marais et environ 2 700 ha de domaine public maritime.

3 Note de Béatrice Bellynck-Doisy architecte et urbaniste en chef de l'Etat, du 20 juin 2000.

Les éléments du patrimoine sont des marqueurs forts du territoire intimement liés à ces activités économiques. Broue se dote d'un château au XI^e siècle⁴, pour protéger son port. Mais avec l'envasement du chenal, celui-ci périclite. Brouage⁵ est alors créé vers 1550, au milieu des marais, pour contrôler la production et l'embarquement de la précieuse ressource.



A gauche : Tour de Broue ; à droite : remparts de Brouage, échauguette - photos OS - octobre 2025.

Au centre : plan de Brouage 1729 - source : archives départementales - photo Bernard E.C.A.V.

Mais ce sont les guerres de religion qui motivèrent la construction des fortifications déjà commencée. Richelieu les a fait renforcer par Pierre d'Argencourt après 1627, pour faire de Brouage une base pour la marine royale. Les clochers des églises situés sur les coteaux participent à ce système défensif. Avec l'ensablement du chenal, le port périclite au profit de celui de Rochefort. En 1777 les trois quarts des habitations sont en ruine, et il faudra attendre 1930 pour que « *la belle endormie* » se réveille.⁶

1.1. Un préalable au Projet Grand Site : le renforcement de la protection des espaces par la mise en place d'outils complémentaires dédiés au patrimoine et au paysage

Si la démarche Grand Site a été amorcée dès la fin des années 1980, nous y reviendrons, le classement du site a fait suite à la demande de l'Etat⁷ dans les années 1990 pour l'ensemble de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage). Ce renforcement de la protection du marais au titre de la loi de 1930 devait se faire parallèlement à celui de la citadelle de Brouage qui bénéficiait jusqu'alors d'une simple inscription au titre des sites pour l'intérieur des remparts⁸ et d'une zone de protection pour les abords en extérieur sur une distance d'environ 500 mètres⁹. Les remparts eux-mêmes avaient été classés au titre des monuments historiques¹⁰ dès la fin du XIX^e siècle, mais la ville intramuros ne disposait pas d'une protection adaptée à la gestion de ce patrimoine essentiellement bâti, à l'exception de quelques bâtiments¹¹. C'est pourquoi le projet de création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) fut étudié parallèlement à celui-ci d'un site classé englobant la totalité de l'ancien golfe de Saintonge. La ZPPAUP proposait des secteurs différenciés en fonction des paysages sur l'ensemble de l'ancienne commune de Hiers-Brouage.

Le site classé constituant le cœur du Projet Grand Site a été classé en 2011, après plus d'une décennie de négociations¹², sur la base des critères pittoresque et historique. Le décret de classement abroge la zone de protection précitée. Le périmètre exclut la citadelle de Brouage et le bourg d'Hiers, tous deux inclus dans la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)¹³ ainsi que les zones urbanisées en périphérie. Ces exclusions du périmètre résultent des demandes de l'inspection générale reprises par la commission supérieure des sites perspectives et paysages (CSSPP)¹⁴.

4 De nombreux vestiges subsistent. En élévation : le donjon (tour de Broue) ; enfouis : l'église, et autres constructions révélées par une opération de fouilles programmée.

5 In « Brouage, ville d'histoire et place forte » par E et J Vigé en 1989-1990 et « Brouage, le couronnement des remparts de la place forte » par Ph Dangles, N Faucherre et F-Y Leblanc en 1996.

6 Brouage compte actuellement 170 habitants.

7 Courriers de demande de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme du 14 octobre 1994, et de rappel en 1997 par la ministre Dominique Voynet.

8 Site inscrit par arrêté du 1^{er} octobre 1953.

9 Zone de protection instituée par décret du 18 juillet 1960.

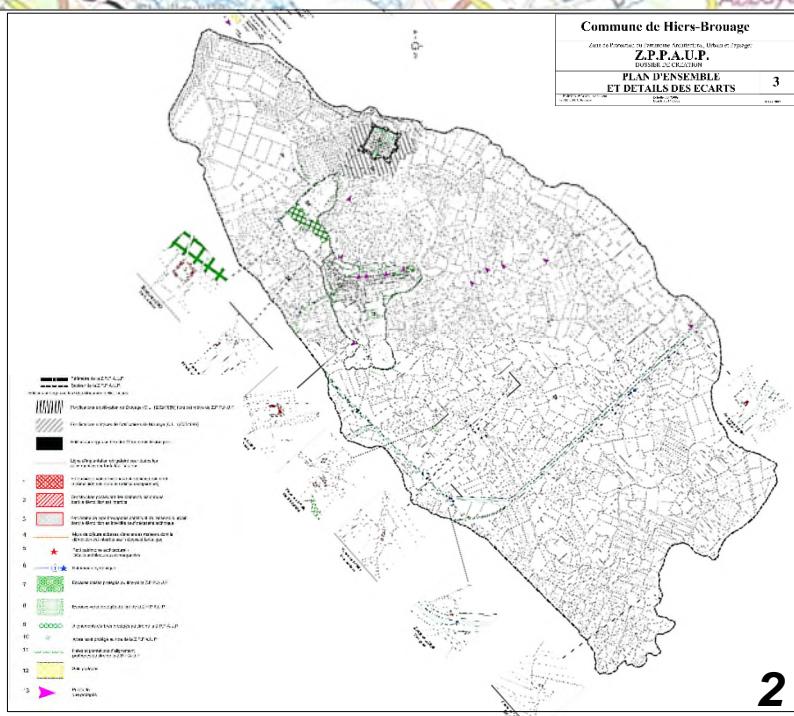
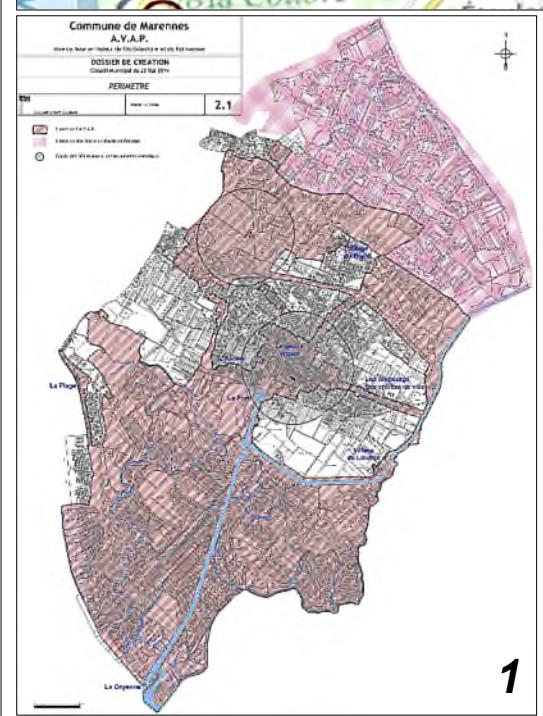
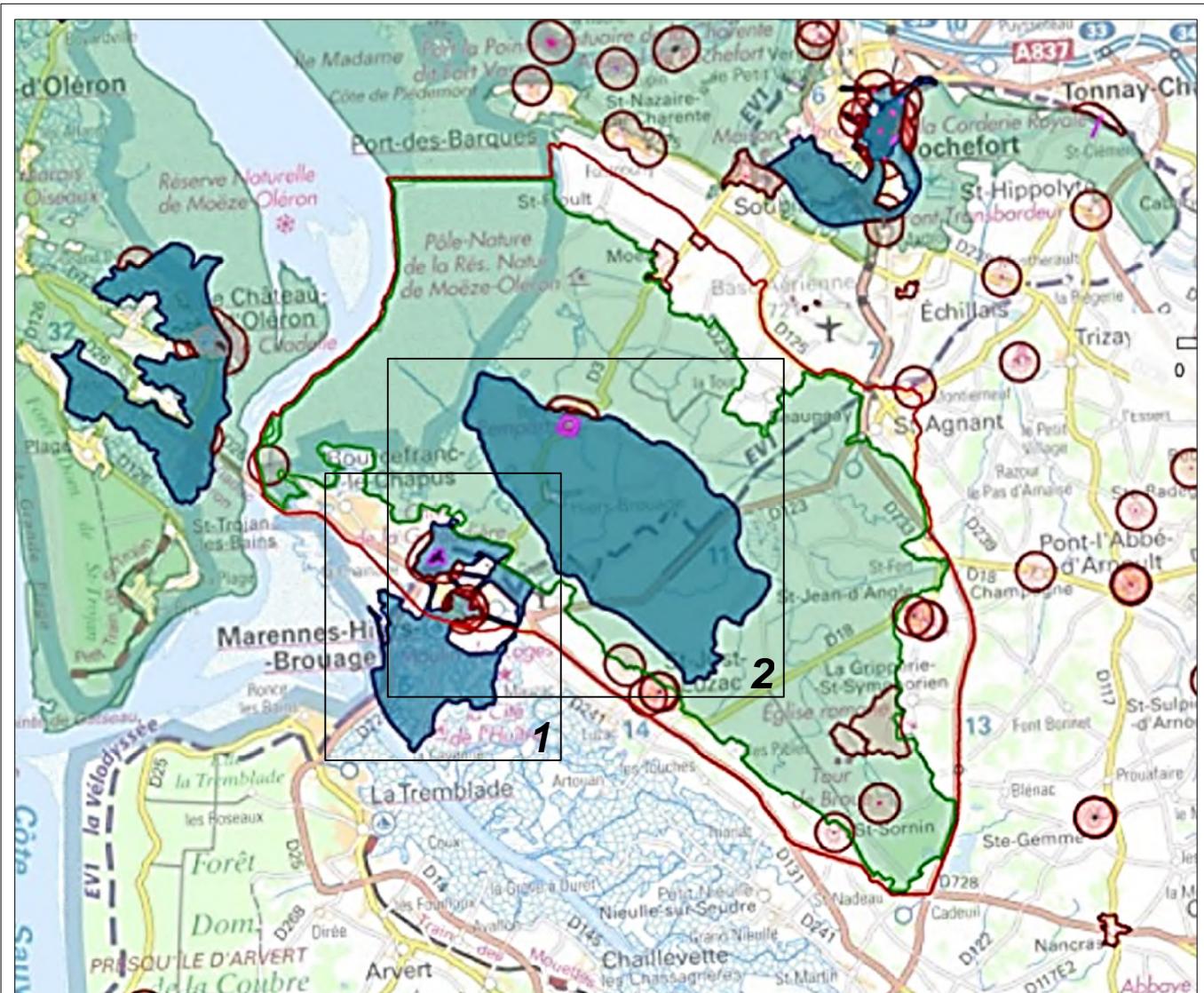
10 Remparts de Brouage classés MH par arrêtés du 12 février 1886.

11 Eglise : monument historique classée par arrêté du 12 janvier 1931. Poudrière et casernes : monuments historiques inscrits par arrêté du 9 août 1949.

12 Le classement du site avait été approuvé par la CDNPS en 1998, mais la quasi-totalité des communes s'y étaient opposées lors de l'enquête administrative de 2002. La procédure a été relancée en 2009 pour aboutir au classement en 2011.

13 Crée le 17 février 2009, la ZPPAUP est devenue site patrimonial remarquable (SPR) sur à la loi LCAP de 2016.

14 Cf PV de la séance de la CSSPP du 29 octobre 2009.



En haut : Carte de servitudes : sites classés en vert, sites patrimoniaux en bleu, abords de monuments historiques en rouge. Périmètre du projet grand site : trait rouge. Source atlas de patrimoine / ajouts OS.

En bas : détails 1 et 2 des sites patrimoniaux concernés sur la commune de Marennes-Hiers-Brouage. Mise en page OS.

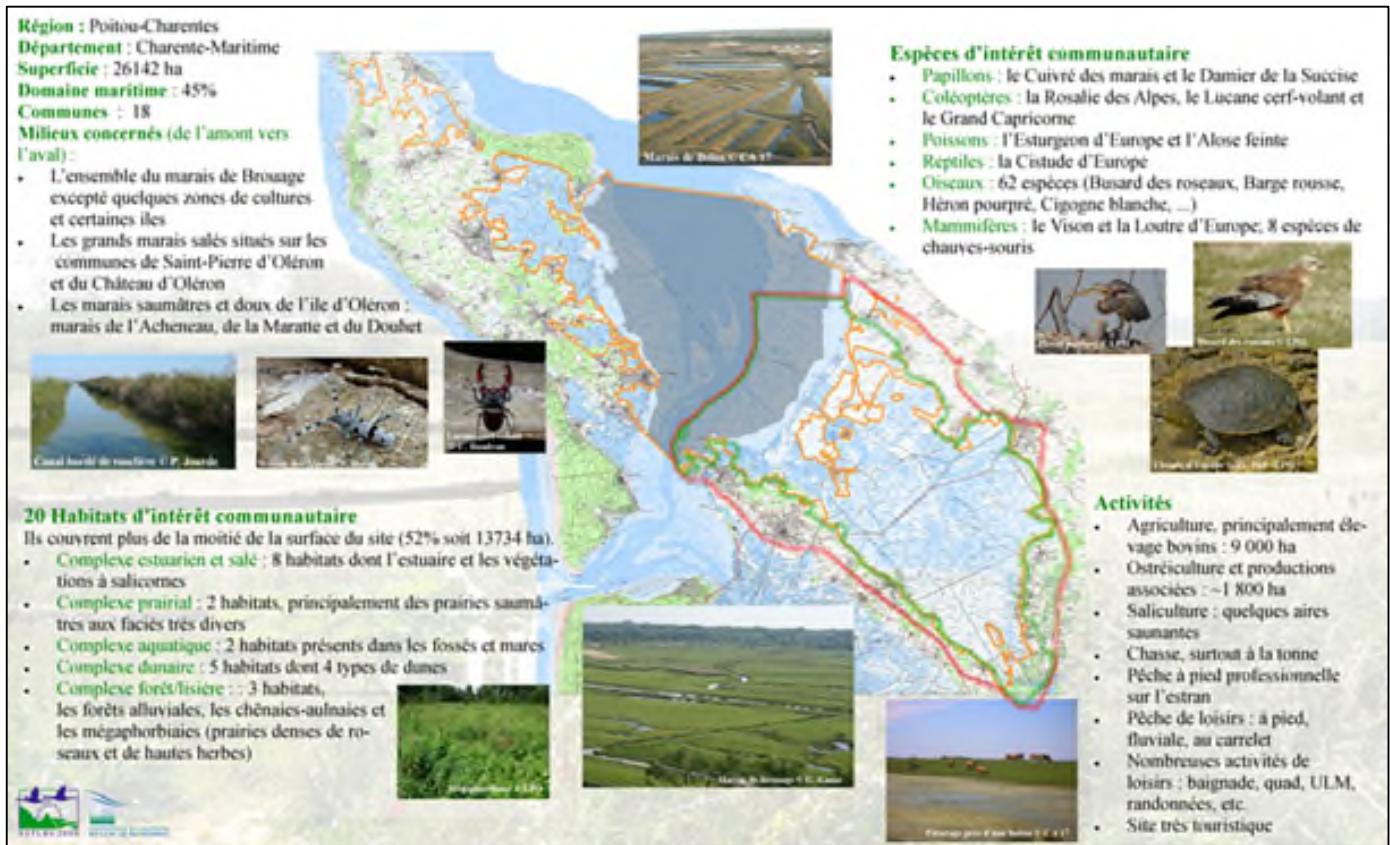
1.2. Des protections environnementales complémentaires

D'autres espaces protégés jalonnent le territoire : ceux générés par les nombreux monuments historiques et leurs abords d'une part, et d'autre part, les sites patrimoniaux remarquables, dont, outre l'ancienne commune de Hiers-Brouage, l'ancienne commune de Marennes¹⁵ s'est dotée pour garantir les préservation et valorisation de leurs centres bourgs¹⁶. Le rôle de l'architecte des bâtiments de France (ABF) est renforcé par ces protections.

Par ailleurs, une réserve naturelle nationale été instituée en 1985 sur la commune de Moëze (220 ha terrestres et 6 500 ha sur le domaine public maritime) au nord-ouest du marais, dénommée RNN « Moëze-Oléron ». Une réserve naturelle régionale existe au sud-est du marais, dénommée RNR « Massonne ».

A noter que le marais de Brouage fait l'objet d'une politique publique d'acquisition foncière très active, puisque le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres a acquis plusieurs centaines d'hectares.

Le périmètre considéré pour le Projet Grand Site est aussi largement couvert par deux zones Natura 2000 superposées. Il s'agit de deux zones spéciales de conservation (ZSC), l'une au titre de la directive « *habitats, faune et flore* »¹⁷, l'autre au titre de la directive « *oiseaux* »¹⁸. Elles couvrent un territoire plus large que le marais de Brouage, mais en excluent certains secteurs, correspondant peu ou prou aux zones de cultures.



Zones Natura 2000 Marais de Brouage et nord Oléron : trait orange ; site classé de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) : trait vert et périmètre projet grand site : trait rouge. Source internet / ajouts OS

Un projet de parc naturel régional (PNR) des marais du littoral charentais est en cours depuis 2016. Il devrait couvrir les zones humides du Rochefortais, de Brouage et de la presqu'île d'Arvert sur environ 1 300 km².

Mise à part la commune de Saint-Sornin, les territoires concernés par le classement au titre des sites ont tous des plans locaux d'urbanisme opposables au tiers. Dans ces documents, le marais est généralement situé en zones ND ou NC.

15 Les deux communes ont fusionné depuis pour devenir « Marennes-Hiers-Brouage ».

16 Hiers-Brouage : ZPPAUP approuvée le 17/02/2009; Marennes : SPR approuvé le 27/04/2006.

17 Site Natura 2000 FR 5400431 « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) » d'une superficie de 26 142 ha.

18 Site Natura 2000 FR 5410028 « Marais de Brouage-Oléron » d'une superficie de 26 080 ha.

1.3. Une fréquentation estivale à maîtriser pour la préservation du site et des milieux

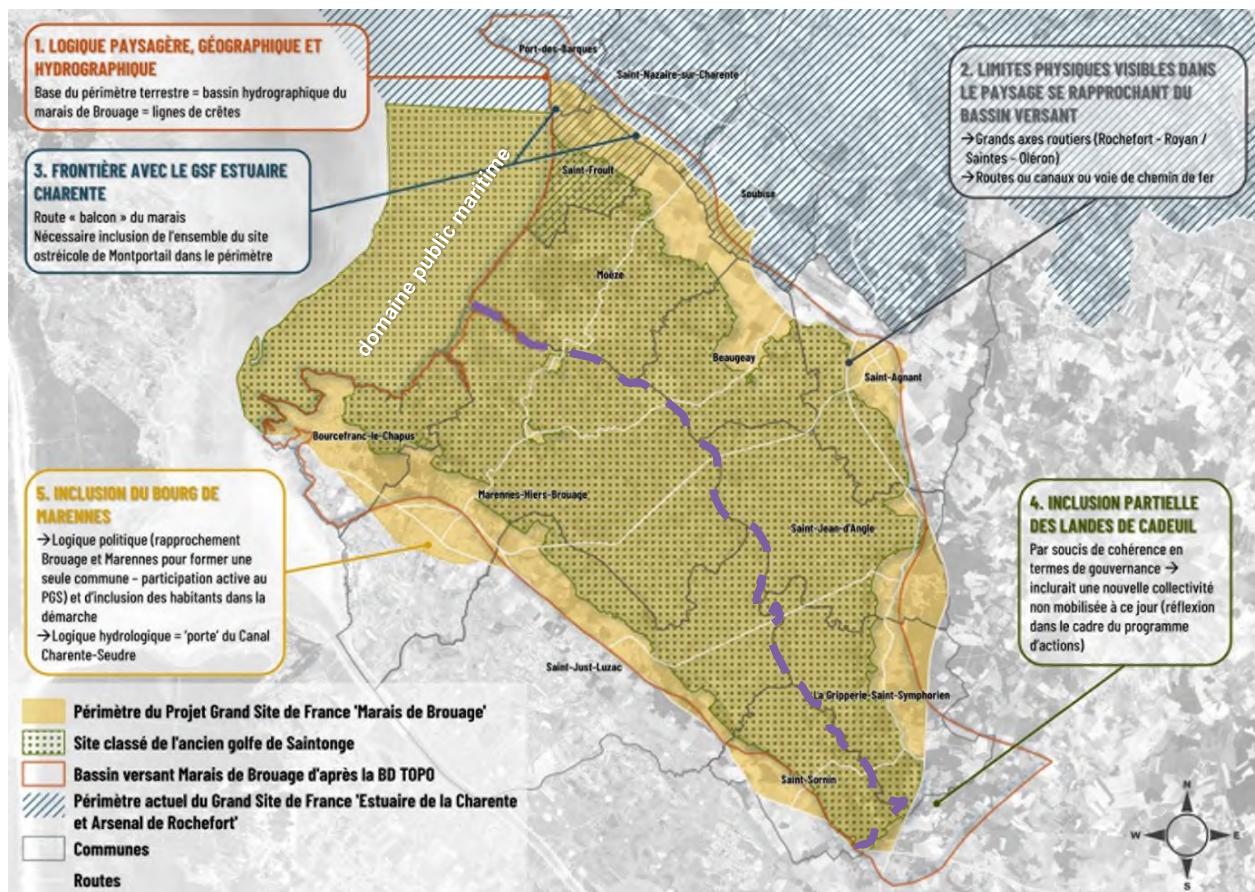
La citadelle de Brouage et les marais qui l'entourent constituent un élément très attractif pour le tourisme de la région Nouvelle-Aquitaine. La beauté et la quiétude des paysages de marais, leurs valeurs écologique et faunistique notamment, mais aussi l'intérêt patrimonial que présente le site, attirent de nombreux visiteurs, ainsi que des amateurs de sports de pleine nature.

Si Brouage, célèbre pour son architecture militaire antérieure à celle de Vauban, dont elle constitue quasiment l'unique exemple encore existant, a été longtemps peu fréquentée, les marais éponymes ont contribué plus récemment à sa notoriété. Cette dernière est très largement due également à l'intérêt de l'avifaune sur ce secteur. Ce tourisme de nature suit les mouvements migratoires et les cycles de vie des oiseaux sur une bonne partie de l'année.

L'étude de 2023/2024¹⁹ estime la fréquentation à une fourchette située entre 360 000 et 435 000 visiteurs par an, pour l'ensemble du Projet de Grand Site. Deux points d'intérêt touristique concentrent cette fréquentation : la citadelle de Brouage avec plus de 50% des visiteurs et la pointe de Chapus avec plus de 25%. Elle se répartit sur la moitié de l'année du printemps à l'automne avec un pic estival.

Un des enjeux du Projet de Grand Site est de gérer cette fréquentation locale (le périmètre du Projet Grand Site compte 18 000 habitants) et touristique hétérogène entre la citadelle et le cœur du marais qui demande à être mieux organisée, au regard de la fragilité des milieux et de la préservation des paysages. Cette thématique est croisée ici avec celle de l'accueil du public. Si la circulation se concentre essentiellement sur les routes qui traversent la citadelle et les marais, il existe des itinéraires permettant de silloner le marais par d'autres moyens que la voiture, et de découvrir les paysages contrastés qu'offre le site par différents modes de circulation active (vélos²⁰, cheval). Quelques mobilités sur les canaux se développent également (kayak, paddle). Les voies navigables ont été désaffectées en 1926.

2 - Un projet qui concerne treize communes et deux communautés de communes



Source : dossier PGS - ajout OS : limite des deux intercommunalités concernées par le Grand Site « Marais de Brouage » tireté violet

19 Etude sur la fréquentation et des publics sur le Marais de Brouage réalisée par CDVIA entre 2023 et 2024.

20 Vélodyssée Atlantique et autres boucles locales (N°15 Ile Madame, N°11 de la Réserve de Moëze-Oléron au marais de Brouage, N°14 de la Charente à l'Atlantique).

Les principes de délimitation du périmètre du PGS sont fondés sur plusieurs logiques : physiques ou administratives, mais le périmètre reste proche de celui du site classé.

Le périmètre du Projet de Grand Site englobe treize communes, dix d'entre elles étant concernées par le site classé. Il s'agit de Saint-Froult, Moëze, Beaugeoy, Saint-Agnant-les-Maraux, Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just Luzac, La Gripperie-Saint-Synphorien et Saint-Sornin. Les trois autres Port-des-Barques, Saint-Nazaire-sur-Charente et Soubize, sont à la couture entre le Grand Site de France de Rochefort et le projet étudié aujourd'hui.

Cette délimitation convient parfaitement à ce stade de Projet Grand Site. On pourra s'interroger dans quelques années à faire évoluer le périmètre au territoire administratif de l'ensemble des communes concernées.

3 - Un programme d'actions à l'échelle d'un périmètre resserré autour du site classé, déjà engagé

3.1. Une Opération Grand Site en plusieurs phases freinée par la lenteur de la procédure de classement du site

Brouage ayant été inscrite par le ministère de l'environnement sur la liste des Grands Sites en 1989, deux communes, celle de Hiers-Brouage²¹ et celle de Saint-Sornin plus au sud, mais non limitrophe de la première se sont rassemblées en syndicat mixte²² pour gérer au début des années 1990, une première Opération Grand Site (OGS) sur un territoire restreint de 3 135 ha.

Cette première phase s'est déroulée de 1990 à 1995. Sur les 17 fiches que comportaient le programme d'actions, seules celles concernant la citadelle de Brouage ont réellement abouti. D'importantes dépenses (686 000 €) ont permis de reconstruire l'étage disparu de la Halle aux Vivres et de restaurer la Poudrière de la Brèche. Les travaux ont également porté sur les espaces urbains : traitements de sols adaptés en pavés et mises en lumière valorisantes, permettant à la citadelle de retrouver de sa superbe.

La deuxième phase, qui devait suivre, aurait, elle, porté sur les espaces extérieurs à la citadelle, s'appuyant sur une étude paysagère²³ réalisée au début des années 2000. Le classement du site au titre de la loi de 1930 ayant été défini comme le préalable indispensable, cette seconde phase n'a pu démarrer. Pour rappel, le site « *l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage)* » n'a été classé qu'au début des années 2010.

Le travail réalisé depuis a permis de se réinscrire dans la démarche de Grand Site.

Le ministère a pu donner son accord en septembre 2021 pour relancer l'OGS sur la base de la note argumentaire²⁴ élaborée par le territoire. La seule recommandation faite par le ministère était d'« *engager une étude pour disposer d'une meilleure connaissance qualitative/ quantitative de la fréquentation dans la diversité de ses composantes actuelles à l'échelle du marais, afin d'en garantir la maîtrise en anticipant et encadrant ses évolutions futures.* ».

3.2. Un programme d'actions 2026-2033 bien structuré

Le Projet de Grand Site « *Marais de Brouage* » propose de s'engager dans un plan d'actions 2026-2033 qui s'articule autour de plusieurs axes (voir détail en annexe 2), dont un transversal.

L'axe A comporte quatre actions qui visent à rendre résilients les paysages et les patrimoines du Grand Site : en préservant et en gérant mieux la ressource en eau douce ; en repensant le lien terre-mer et en anticipant la salinisation partielle du marais ; en favorisant l'adaptation durable des espaces de productions primaires ; et en renforçant les fonctionnalités écologiques du grand site.

En chapeau des axes B et C figurent deux sous-actions qui portent sur la valorisation des sites emblématiques de la citadelle de Brouage et de Broue.

L'axe B comprend deux actions pour pratiquer et visiter le Grand Site dans le respect des lieux : en garantissant la bonne adéquation entre fréquentation et singularités du site ; et en améliorant l'accueil et l'expérience du public dans le respect du site.

L'axe C intègre trois actions visant à préserver et transmettre l'esprit des lieux et faire comprendre les évolutions à venir : en préservant et faisant connaître le petit patrimoine du grand site ; en sensibilisant

21 Cette commune a depuis fusionné avec celle de Marennes.

22 Syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage.

23 Réalisée par l'Atelier de l'Île - 2001-2002.

24 Note argumentaire pour une Opération Grand Site sur le marais de Brouage de juin 2021 présentée par l'Entente intercommunautaire.

aux patrimoines du Grand Site et à leurs évolutions, et en comprenant les patrimoines du Grand Site par le biais de l'action culturelle.

L'axe D propose d'agir pour l'économie locale afin d'assurer une gestion durable du Grand Site, à travers deux actions : en contribuant à la résilience des économies primaires actrices des paysages ; et en accompagnant les professionnels du tourisme et des activités de pleine nature pour qu'ils proposent des services dans le respect des lieux.

Enfin, l'axe E consiste à consolider la dynamique territoriale et la gouvernance partenariale : en faisant vivre la démarche et ses instances et en fédérant les acteurs et en valorisant, suivant et évaluant les démarches.

Chaque axe regroupe des ensembles d'actions, dix-neuf au total, dont quatre transversales et deux couvrant les axes B et C. La plupart d'entre-elles sont déclinées en sous-actions. Ce plan révèle l'ambition du projet et illustre la diversité des thématiques retenues, ainsi que les enjeux pris en considération.

Outre les actions déjà engagées (E), une hiérarchisation des actions socles prioritaires (SP), actions principales (P) et actions complémentaires (C) a été faite. La totalité des actions est mentionnée dans les tableaux récapitulatifs figurant en annexe. Les actions socles prioritaires sont celles dont la mise en œuvre effective est impérative pour garantir le bon déroulement du projet. La candidature au label GSF sera conditionnée au niveau d'avancement de ses neuf actions (17, si on compte les actions déjà engagées).

3.3. Les conséquences du changement climatique

La visite de l'inspection générale a permis de faire un état des lieux du site classé et d'évaluer son évolution, presque quinze ans après son classement.

Les conséquences du changement climatique deviennent un enjeu de plus en plus préoccupant pour le site, que le projet a mis en première place dans son plan d'actions, ce qui paraît tout à fait compréhensible. La résilience du territoire et des acteurs socio-économiques, ces derniers jouant un rôle particulièrement prégnant sur l'entretien des paysages qui composent le marais, a augmenté depuis l'apparition d'une brèche dans la digue en 2020, au droit d'un ancien chenal, qui ne peut être colmatée. Elle compromet la préservation du réseau d'eau douce, les eaux salées s'infiltrant progressivement dans les terres. Le Conservatoire du littoral a initié le projet « adaptO » destiné à retenir le scénario d'évolution de la bande côtière le plus adapté au territoire du marais.

Pour autant il ne faut pas évincer les préoccupations habituelles dévolues à un site classé, qui relèvent de la connaissance, de la conservation et de la valorisation du patrimoine paysager d'exception qui constitue le marais de Brouage.

3.4. Quelques impensés pourtant attendus par votre commission

Pour commencer il s'agit de répondre aux attentes de votre commission, qui alors qu'elle donnait un avis favorable à l'unanimité au classement de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) le 29 octobre 2009, émettait le vœu :

1. « *que la ligne à haute tension traversant le site soit un jour enterrée* » ;
2. « *que soient replantés des peupliers d'Italie le long de la RD 18* » ;
3. « *que soit assurée une bonne compatibilité entre la ZPPAUP (aujourd'hui SPR) de Brouage et le site classé* ».

Sur le premier point : votre rapporteure suggère que le territoire interroge *a minima* Enedis et RTE, pour étudier la faisabilité de l'enfouissement de cette ligne et le coût d'une telle opération. Sachant qu'une opération similaire a été mise en œuvre sur le secteur de la réserve naturelle nationale « Moëze-Oléron », ces aspects techniques et financiers devraient rapidement permettre de programmer des opérations concrètes qui pourraient s'inscrire dans un futur programme d'actions. Ces prémisses donneraient un signe que le territoire tente au mieux de répondre aux attentes de votre commission.

Sur le deuxième point : il faudra sans doute être plus prudent et patient en se référant à l'état phytosanitaire des sujets en place, en évaluant leur exposition à de potentielles pathologies qui pourraient compromettre leur résistance au changement climatique, avant de valider ce choix. Des diagnostics préalables seraient les bienvenus pour anticiper toute réflexion et prise de décision.



Vue sur le cœur du marais (le canal de la Soudre à la Charente marquant la limite entre les parties nord et sud). Réseau des canaux, tonne de chasse en second plan et ligne électrique à l'horizon (accentuée). Photo OS octobre 2025.

Sur le troisième point : la création de la ZPPAUP ayant abouti peu de temps avant le classement du site, on comprend que, par mesure de précaution, elle couvre la totalité du ban communal de Brouage. Mais dès lors que le décret de classement a abouti en 2011, on aurait pu entamer la révision de cette ZPPAUP pour qu'elle se recentre sur l'objet initial : la protection de la citadelle de Brouage et le bourg de Hiers-Brouage, exclus du site classé à la demande de votre commission. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire : des premiers contacts ont été pris au ministère de la Culture et auprès de ses services déconcentrés pour que la procédure de révision puisse démarrer, ce qui nécessite cependant la délibération du conseil municipal de la commune concernée, à savoir celle désormais de Marennes-Hiers-Brouage. Cependant l'étude paysagère ²⁵ qui a conduit à la création de la ZPPAUP ainsi que le plan de zonage (illustration page 5) et le règlement de celle-ci, en particulier sur les secteurs non bâtis ²⁶, mériteraient de ne pas être simplement supprimés, car ils sont pertinents. Ils pourraient avantageusement intégrer un futur cahier de gestion du site classé.



Vue rapprochée sur un canal montrant la dégradation de ses berges, la ligne électrique et l'alignement de peupliers en second plan. Vue sur les cabanes aux abords de la citadelle. Vues sur la citadelle de Brouage et ses abords intégrant les ouvrages défensifs avancés - Photos OS octobre 2025.

²⁵ Etude Isabelle Berger-Wagon - Gheco Architectes-Urbanistes Mars 2009.

²⁶ La Z.P.P.A.U.P. définit les prescriptions relatives à la protection des paysages, en application de la Loi Paysage du 8 Janvier 1993.

3.5. Focus sur certaines actions, recommandations et points de vigilance

Au-delà de ces ouboris, votre rapporteure souscrit aux orientations définies dans le Projet de Grand Site et son programme d'actions, considérant que ces dernières contribueront à valoriser le site classé. Elle constate que la dimension socio-économique est prise en compte à sa juste valeur, notamment avec la place accordée aux professionnels du tourisme, à l'agropastoralisme et autres formes d'agriculture (conchyliculture, culture céréalière) qui contribuent à façonner les paysages des marais et des coteaux qui le bordent. A cet effet ces pratiques doivent être maintenues et encouragées.

Le service de l'Inventaire de la Région, qui travaille actuellement à un « *Inventaire du patrimoine des communes littorales de Nouvelle-Aquitaine* » a sélectionné la commune de Marennes-Hiers-Brouage pour l'étude des marais littoraux. Les résultats de l'opération ont été mis en ligne à l'occasion des journées du patrimoine 2025²⁷. Ce travail mériterait d'être valorisé sur le territoire.

Ce service²⁸ pourrait par ailleurs utilement être associé, en particulier sur les aspects méthodologiques concernant l'inventaire prévu sur les cabanes dans le PGS (action C.1.2.). Il apparaît cependant indispensable que ce dernier ne soit pas dissocié de l'étude du phénomène de « cabanisation » qui affecte particulièrement le secteur littoral du marais, mais aussi le havre de Brouage, avec la transformation de cabanes et l'accueil de nouvelles activités autres que celles pour lesquelles elles ont été conçues, voire les tonnes de chasse.

Votre rapporteure souligne l'importance de l'approfondissement de la connaissance des patrimoines présent dans le périmètre du Projet de Grand Site, au-delà des seules cabanes d'ostréiculteurs. Ce type d'action, à l'étape qui précède la demande de candidature au label du territoire, pourrait venir enrichir la réflexion à la fois sur des orientations de préservation, voire de restauration de ce patrimoine, mais aussi de valorisation touristique, qui pourraient s'inscrire dans un futur programme d'actions. On pense particulièrement au patrimoine de l'eau, riche de ses 1 600 km de canaux, écluses et autres ouvrages, parfois de dimensions modestes et qui loin d'être anecdotique présentent beaucoup d'intérêt pour la compréhension de ce territoire et de son fonctionnement hydraulique plus que jamais utile pour la GE-MAPI²⁹ (actions A1 et A2).



Écluse de Bellevue. A gauche : vanne et maison éclusière ; à droite : croisement du canal de Brouage et du canal Charente-Seudre ; en bas à gauche : détail du pont ; à droite : dégradation avancée des berges des canaux - Photos OS octobre 2025.

²⁷ Communes littorales de Nouvelle-Aquitaine - Culture Nouvelle Aquitaine

²⁸ Service du Patrimoine et de l'Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine : Eric Cron, chef de service et Claire Steimer, chercheuse.

²⁹ Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Parallèlement à la réhabilitation des vannes et au curage des canaux, la question de la dégradation des berges des canaux devrait faire l'objet de réflexions sur des modes opératoires de consolidation. La réalisation de prototypes adaptés aux typologies d'ouvrages rencontrés devrait en outre permettre d'anticiper l'avenir en accompagnant les porteurs de projet.

Trois actions très visibles permettront la mise en valeur du site classé au cœur du territoire : la réhabilitation de l'observatoire des fermes des Tannes et la renaturation du sentier des lais de mer (action B.2.2.), l'aménagement d'un site de découverte à Moëze (action B.2.3.), l'amorce de la requalification de la pointe de Chapus et la restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-le-Chapus (action B.2.6.). Le calendrier prévisionnel de ces opérations laisse présager leur concrétisation d'ici 3 ou 4 ans.

Le stationnement des véhicules nécessitera la requalification des parkings (en particulier celui de Brouage, qui avait valu quelques mises en demeure à la fin des années 1990). Plus globalement la nécessité d'un schéma de circulation se fait réellement ressentir, à la fois pour mieux gérer les flux, (y compris ceux concernant l'accès à l'île d'Oléron), mais aussi l'interférence entre la circulation automobile et celle des vélos que l'on souhaite améliorer dans le cadre du développement des mobilités actives (action B.2.1.). Cette réflexion devra associer le département.

4 - Une gouvernance originale et en adéquation avec le périmètre retenu

4.1. Un portage qui a fait ses preuves, à consolider

Il a fallu plusieurs années pour établir une gouvernance adaptée au Projet de Grand Site. C'est d'abord un syndicat mixte³⁰ créé en 1989 qui a animé la première phase de l'OGS. Un comité de pilotage avait été également mis en place sur cette période. Depuis la création des deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la communauté de communes « *bassin de Marennes* » en 1996 et la communauté d'agglomération « *Rochefort-océan* » en 2014³¹, la gouvernance s'appuie désormais sur une convention d'Entente intercommunautaire qui les lie depuis 2016³². Une actualisation de la convention d'Entente est à l'étude sur le plan juridique, pour faire évoluer les modalités de coopération et les responsabilités de chacune des intercommunalités.

Votre rapporteure souscrit à cette recherche d'amélioration, qui devrait être facilitatrice de la mise en œuvre du PGS.

L'Entente s'est appuyée dans sa phase émergente (de 2021 à 2025) sur trois piliers qui interviennent déjà sur le territoire : la mission « *Natura 2000 marais de Brouage* », la mission « *Elevage du marais de Brouage* » et la mission « *Association foncière pastorale* ».

Les instances mises en place pour ce PGS regroupent pour le pilotage : le comité de pilotage et la collégiale des élus, qui rassemble ceux des treize communes et ceux des EPCI concernés, et pour le suivi technique et la coordination : le comité technique et l'équipe projet Entente. L'originalité de la gouvernance réside dans la co-construction et la participation large, du « *parlement du marais* » et du « *comité des habitants* » notamment avec les ateliers de travail.

4.2. Des outils et moyens adaptés

L'étendue du Projet de Grand Site et le programme d'actions ambitieux retenu nécessitent des moyens. Ceux mis en place pour les six équivalents temps plein (ETP) semblent adaptés au regard du territoire à couvrir. Quatre d'entre eux sont des postes portés par l'Entente³³. Les structures partenaires mutualisent de multiples ressources évaluées à deux ETP.

L'effectif pouvant se consacrer au Projet de Grand Site sera renforcé progressivement d'un ETP dès 2026, un autre en 2027, pour avoir la capacité d'animer et mettre en œuvre le programme d'actions à son terme.

L'augmentation des moyens alloués par le ministère (60 K €/an), devrait permettre cette montée en puissance. Les deux ETP ont d'ores et déjà fait l'objet de validation par les EPCI qui apporteront chacune 70 K €/an supplémentaires au budget de fonctionnement du PGS.

³⁰ Le syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage, créé en 1989 réunissait le conseil général et les communes de Hiers-Brouage et de Saint-Sornin.

³¹ Cette création résulte de la fusion des deux anciennes communautés d'agglomération du « Pays Rochefortais » et du « Sud-Charente ».

³² La convention d'Entente intercommunautaire de 2016 a été renouvelée en 2019.

³³ Les quatre ETP représentent 200 K€/an.

Le budget total du programme d'actions sur les huit prochaines années est de 3,5 M € en fonctionnement³⁴ et quasi 4 M € en investissement. Les dépenses déjà engagées s'élèvent à environ 1,9 M d'euros en fonctionnement et 1,8 M € en investissement. La mise en œuvre du PGS demande un effort supplémentaire pour l'Entente et ses partenaires d'environ 1,5 M € en fonctionnement³⁵ et 2 M € en investissement³⁶. A noter que le budget prévisionnel des actions communes avec le Contrat de Progrès Territorial n'a pas été inscrit, le nouveau contrat 2026-2030 étant en cours de finalisation.

5 - Conclusion

Votre rapporteure porte un regard positif sur le Projet de Grand Site « *Marais de Brouage* », qui s'est montré persévérant dans la conduite de sa démarche, malgré une interruption longue entre une première phase dans les années 1990 et sa reprise récente qui fait suite au classement du site.

Fort d'un travail de longue haleine, le territoire remet l'ouvrage sur le métier avec une détermination forte teintée d'une forme d'urgence liée aux effets du changement climatique qui impactent, ici peut-être plus qu'ailleurs, l'évolution du site et la transformation de ses paysages remarquables.

Votre rapporteure suggère en conséquence à votre commission :

- d'approuver le programme d'actions, considérant que les conditions qui doivent guider sa mise en œuvre sont largement remplies, avec un projet territorial de grande qualité, et d'une gouvernance dédiée au projet ;
- de valider la durée du projet Grand Site à huit ans, puisque c'est la demande du territoire, mais de prévoir un point d'étape d'ici trois ans, un jalon pouvant être posé compte tenu du calendrier prévisionnel de l'opération qui prévoit l'achèvement de plusieurs opérations prioritaires³⁷ à cette date ;

Elle suggère d'assortir cet avis de plusieurs recommandations développées aux 3.4. et 3.5., à savoir :

- d'étudier sans tarder la faisabilité et le coût de l'enfouissement de la ligne haute tension qui traverse le site classé pour répondre au souhait de la CSSPP ;
- de s'engager dans une démarche de révision du SPR pour répondre *a posteriori* à la demande de la CSSPP d'assurer une bonne compatibilité entre ce dernier et le site classé ;
- d'associer plus étroitement le service de l'Inventaire de la Région à la poursuite des travaux de connaissance du patrimoine en l'élargissant à tout le périmètre du PGS notamment sur la thématique du patrimoine de l'eau ;
- de porter une réflexion sur le phénomène de « cabanisation », pour se donner des outils permettant de l'enrayer ;
- de réfléchir à des modes alternatifs de consolidation des berges des canaux en prévoyant la réalisation de prototypes adaptés aux typologies rencontrées ;
- de réfléchir, avec le département, à un schéma de circulation global à l'échelle du Projet de Grand Site, pour proposer notamment des itinéraires plus adaptés au développement des mobilités actives.

Odile SCHWERER



34 Comptabilisant les quatre postes portés par l'Entente Intercommunautaire.

35 Dépenses réparties entre l'Entente, les communes et les autres maîtrises d'ouvrage.

36 Ce prévisionnel de nouvelles dépenses à engager ne comptabilise pas les ressources humaines supplémentaires envisagées (mise à disposition d'agents existants ou embauche d'un potentiel paysagiste).

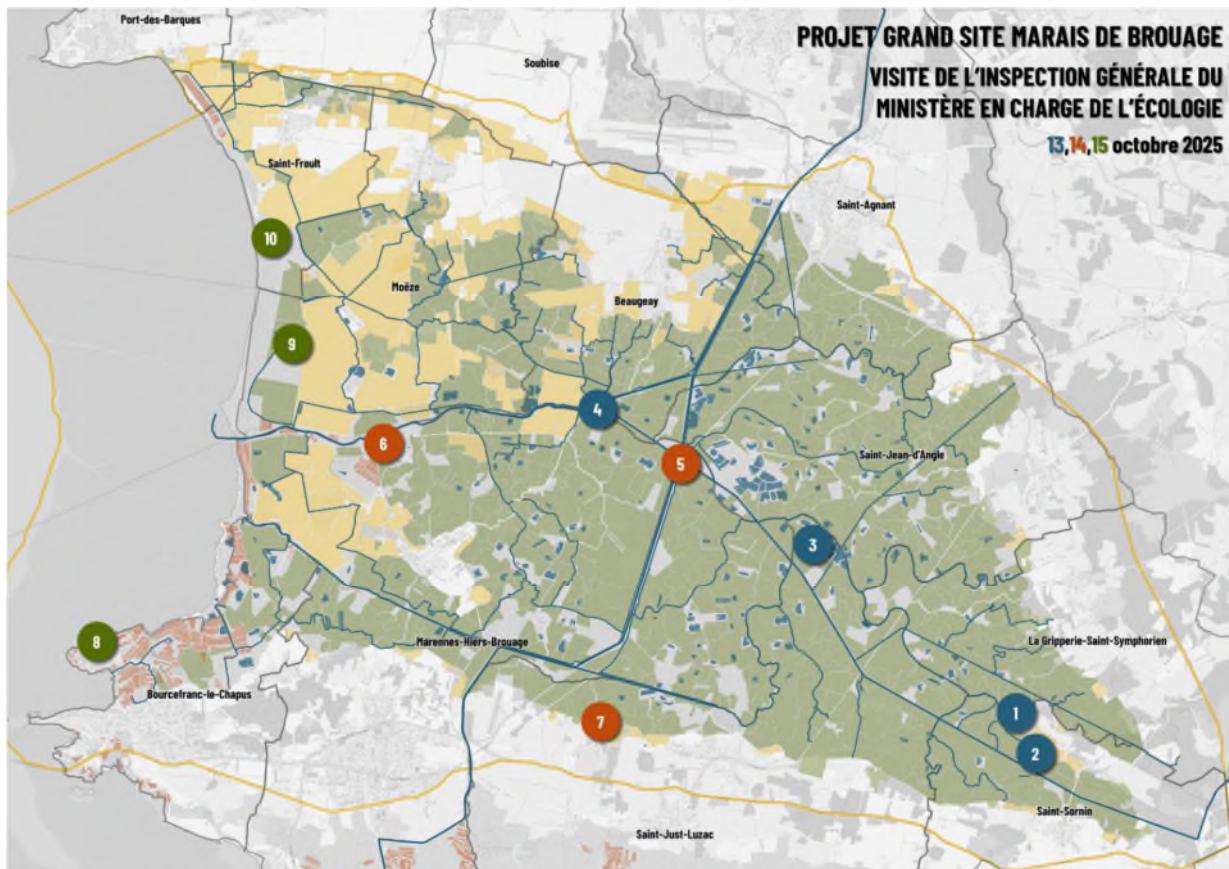
37 Neuf actions (17, si on compte les actions déjà engagées).

Annexe 1

LISTE DÉTAILLÉE DES INTERVENANTS
VISITE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
PROJET GRAND SITE DE FRANCE 'MARAIS DE BROUAGE' (PGS MB)
13-14-15 OCTOBRE

Participants constants :

- Alain Burnet, Vice-président CARO en charge de la GEMAPI et du PGS MB
- Alain Bompard, Vice-président CCBM en charge de la culture, de la coopération interterritoriale et du PGS MB
- Fabien Brulay, directeur projets et coopérations territoriales, CARO
- Frédéric Conil, directeur général des services, CCBM
- Marion Alvarez, cheffe de projet Grand Site Marais de Brouage, Entente intercommunautaire CARO / CCBM
- Julien Transy, inspecteur des sites, DREAL NA
- Florent Mauviet, Adjoint au chef du Département Aménagement, Paysages et Littoral, DREAL NA



JOURNÉE 1 : lundi 13 octobre

ÉTAPE	PARTICIPANTS
1) Tour de Broue, St Sornin <i>Les terres hautes et les coteaux - Le coteau abrupt</i> Alternative pluie : Maison de Broue	<ul style="list-style-type: none"> • Joël Papineau, maire de St Sornin • Patrice Brouhard, Président de la CCBM • Angélique ROCHER-BEDJOUDJOU, Sous-préfète de Rochefort • Maureen Baudier, chargée de mission N2000 Marais de Brouage, CCBM • Eric Burgen, Chargé de réalisation de travaux, DCST DIR CULT SPORT ET TOURISME, Département 17, mis à disposition du Syndicat Mixte de Brouage • Stéphane Gardré, Ingénieur du patrimoine référent pour les sites classés, UDAP • Eric Normand, Ingénieur d'Etudes en charge de la Charente-Maritime, Service Régional de l'Archéologie, Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine • Marianne Rulier Chargée d'études - Cheffe de projet SCoT, Pôle Marennes Oléron (PETR)
2) RNR Massonne, Broue <i>Descente dans le marais - parcelles RNR</i> Le tour fait 750 m Alternative pluie : Maison de Broue	<ul style="list-style-type: none"> • Thomas Dupeyron, conservateur de la RNR de la Massonne, Nature Environnement 17 • Olivier Roques, Responsable scientifique, Nature Environnement 17 • Aude Poineuf, chargée de mission agriculture marais de Brouage, Entente intercommunautaire CARO / CCBM • Maelys Philippe, chargée de mission, Conservatoire d'Espaces Naturels • Denis Rouyer, Maire de la Griperie

<p>3) Cœur du marais en itinérance, commune de St Jean d'Angle <i>- zone des Meschins, route Le Port, cabane pastorale</i> <i>Le marais, les marais - Le cœur de marais</i> Alternative pluie : itinéraire en voiture maintenue pour montrer les points saillants et échanges généraux dans la cabane / sinon salle Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Eric Burglen, Chargé de réalisation de travaux, direction culture sport et tourisme, Département 17, mis à disposition du Syndicat Mixte de Brouage Bernard Giraud, Président de l'Association Foncière Pastorale (AFP) du marais de Brouage et maire de St Agnant Aude Poineuf, chargée de mission agriculture marais de Brouage, Entente intercommunautaire CARO / CCBM Anne Gatignol, responsable administrative et financière de l'AFP Carlos Origlia, responsable administratif et financier au Syndicat Mixte Charente Aval Jérôme Mery, Coordinateur Pôle Migrateurs - Zones Humides, Fédération des Chasseurs de Charente-Maritime Emeline Regnault, responsable de pôle et Maëlys Philippe chargée de mission, Conservatoire d'Espaces Naturels Didier Chaillou et Jean-Paul Sabouret, adjoints au maire, Saint Jean d'Angle
<p>4) Écluse de Beaurey, La Manade <i>Le marais, les marais - Le cœur de marais</i> Alternative pluie : maison éclusière</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mathieu Truffier, prestataire touristique, La Manade Joël Rossignol, Maire de Beaurey Noé Guillaume, chargé de mission ENS et voies vertes, CCBM Samantha Bertrand, Coordinatrice Tourisme durable et Accessibilité, CARO Claire Bourdais, Chargée de mission Tourisme et Mobilités Durables, CARO
<p>Repas restaurant Rochefort – temps institutionnel</p>	<p>CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hervé Blanché, président Alain Burnet, vice-président Catherine Jourdy, directrice générale des services Fabien Brulay et Marion Alvarez <p>CCBM :</p> <ul style="list-style-type: none"> Patrice Brouhard, président de la CCBM Jean-Marie Petit, vice-président CCBM et maire délégué de Hiers-Brouage Frédéric Conil <p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Angélique ROCHER-BEDJOUDJOU, Sous-préfète de Rochefort Xavier AERTS, Directeur de la DDTm 17 Julien Transy et Florent Mauviet

JOURNÉE 2 : mardi 14 octobre

ÉTAPE	PARTICIPANTS
<p>5) Canal Charente-Seudre - Bellevue <i>Le marais, les marais - Le marais traversé</i> Alternative pluie : salle Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Eudes Dupeuty, directeur du Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) Mariette Herault, responsable de l'agence fluviale, Département 17 Richard Ruggieri, animateur loisirs, et Julie Bertrand, chargée de communication, Fédération de pêche 17
<p>6) Citadelle de Brouage et Hiers Brouage (dont repas) <i>Les îles - Les abords de la Citadelle</i> Alternative pluie : salle Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Eric Burglen, Chargé de réalisation de travaux, direction culture sport et tourisme, Département 17, mis à disposition du Syndicat Mixte de Brouage Xavier Boulanger, Animateur pédagogique, direction culture sport et tourisme, Département 17, mis à disposition du Syndicat Mixte de Brouage Anne Cigolotti, Conseillère en séjour et guide, île d'Oléron Marennes Tourisme Claude Balotteau, maire de Marennes-Hiers-Brouage Jean-Marie Petit, maire délégué de Hiers-Brouage Benjamin Dupuis, directeur général des services, commune de Marennes-Hiers-Brouage Noé Guillaume, chargé de mission ENS et voies vertes, CCBM Marianne Rulier Chargée d'études - Cheffe de projet SCoT, Pôle Marennes Oléron (PETR) Antoine Lamblin, chargé de mission culture, CCBM Isabelle Lébre, architecte conseil, CAUE 17
<p>7) Ferme de Frédéric Gorichon <i>Le marais, les marais - Le cœur de marais</i> Alternative pluie : bureau Frédéric ou salle Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Frédéric Gorichon, éleveur et président de l'association des éleveurs du marais de Brouage Sébastien Mériau, Chargé de mission agri-environnement, Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres Aude Poineuf, chargée de mission agriculture marais de Brouage, Entente intercommunautaire CARO / CCBM Ghislaine Le Rocheleul-Begu, Maire de St Just Luzac Bruno Bessaquet, vice-président CARO en charge du Projet alimentaire territorial CARO / CCBM

JOURNÉE 3 : mercredi 15 octobre

ÉTAPE	PARTICIPANTS
<p>8) Site de Daire, Bourcefranc-Le-Chapus <i>La baie, estran de Brouage - L'estran</i> Alternative pluie : mairie de Bourcefranc ? ou salle Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Guy Proteau, Maire de Bourcefranc-Le-Chapus Patricia Paris, adjointe Bourcefranc-Le-Chapus Philippe Biard, adjoint Bourcefranc-Le-Chapus Géraldine Graux, Responsable du service urbanisme, Bourcefranc-Le-Chapus Charlotte Rhone, responsable environnement sécurité urbanisme SIG, comité régional de conchyliculture 17 (CRC) Jacques COCOLDS et Nicolas MUREAU, ostréiculteur et élus au CRC Zachary Gaudin, chargé de mission, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes-Oléron Ronan Lucas, directeur adjoint, Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis
<p>9) Route et ferme des Tannés <i>Le marais, les marais - La frange littorale</i> Alternative pluie : salle de Brouage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Patrice Belz, Délégué de rivages, Délégation Centre-Atlantique, Conservatoire du Littoral Adrien Chaigne, conservateur de la RNN Moëze-Oléron, LPO Nathalie Bourret, animatrice pédagogique, RNN Moëze-Oléron, LPO Marlène Pichon-Leroy, animatrice du contrat de progrès territorial Marais de Brouage, SMCA Guillaume Michaud, directeur GEMAPI, CARO
<p>10) RNN de Moëze-Oléron <i>Le marais, les marais - La frange littorale</i> Alternative pluie : ferme de plaisance</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adrien Chaigne, conservateur de la RNN Moëze-Oléron, LPO Nathalie Bourret, animatrice pédagogique, RNN Moëze-Oléron, LPO Maureen Baudier, chargée de mission N2000 Marais de Brouage, CCBM Lydie Demené, maire de Port des Barques Lionel Pacaud, maire de Soubise Daniel Sirguey, adjoint au maire de St Froult Didier Portron, maire de Moëze Sylvain Gaurier, maire de St Nazaire sur Charente

Annexe 2

Tableaux récapitulatifs du programme d'actions 2026-2033

	2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS	
ACTIONS TRANSVERSALES									
Tr1 - Élaborer des scénarios d'évolution des paysages et d'actions d'adaptation et de résilience du marais de Brouage	E SP					Entente	Structures membres du COPIL	I - 248 500 €	
Tr2 - Créer un comité scientifique du marais de Brouage et favoriser une communication permanente sur les avancées des connaissances	SP					Entente / Syndicat PNR à partir 2e période	Structures membres du COPIL	F - 10 000 €	
Tr3 - Mettre en place un observatoire de l'évolution des marais littoraux charentais et un observatoire photographique du marais de Brouage	E SP					Entente / Syndicat PNR à partir 2e période	Laboratoire LIENSs en partenaire privilégié en tant que porteur de l'observatoire scientifique sur le marais de Brouage Structures productrices de données - Structures membres du COPIL - Instituts de recherche Services de l'Etat (DREAL, UDAP, DDTm,...) - Services instructeurs des collectivités - Structures d'accompagnement des professionnels - Structures de protection de la nature - Offices de tourisme - Fédérations de loisirs - CAUE - Etc.	F - 100 000 € I - 20 000 €	
Tr4 - Soutenir l'exemplarité environnementale et paysagère des projets, aménagements et des constructions dans le Grand Site	E SP					Entente	Services instructeurs des collectivités - Structures d'accompagnement des professionnels - Structures de protection de la nature - Offices de tourisme - Fédérations de loisirs - CAUE - Etc.	F - 146 000 € I - 79 000 €	
A : RENDRE RÉSILIENS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE									
A1 : PRÉSERVER ET MIEUX GÉRER LA RESSOURCE EN EAU DOUCE									
A.1.1 - Expérimenter des nouvelles modalités de gestion et de répartition de la ressource et établir un règlement d'eau évolutif	E					SMCA	Associations syndicales de marais / Entente Intercommunautaire / CIA17-79 / CRC / GOMO / LPO / NET17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 / FDP17 / FDAAPPMA 17, PNM, EPTB Charente, FMA....	Budget à définir dans le cadre du prochain CPT	
A.1.2 - Evaluer le déficit hydraulique actuel et à venir et mettre en place des mesures d'accompagnement pour l'adaptation des usages	SP					SMCA	Mesures d'accompagnements (en fonction de ce qui est défini): SMCA / Entente / CIA 17-79 / CRC / GQHMO / FDC17 / FDP17	CIA17-79 / CRC / GOMO / LPO / NET17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 / FDP17 / FDAAPPMA 17,	Budget à définir dans le cadre du prochain CPT
A2 : REPENSER LE LIEN TERRE MER ET ANTICIPER LA SALINISATION PARTIELLE DU MARAIS									
A.2.1 - Préfigurer une stratégie hydraulique eau douce / eau saumâtre / eau salée sur la frange littorale et la mettre en œuvre en assurant la connexion terre-mer pour les sédiments et la faune	E SP					SMCA Autres MO selon les actions définies dans le cadre de la stratégie	Entente Intercommunautaire, EPTB Charente (PAPI) / CIA17-79 / CRC / GOMO / LPO / NET17 / CEN NA / CdL / CD17 / FDC17 / FDP17 / FDAAPPMA 17 / PNM	Budget à définir dans le cadre du prochain CPT	
A.2.2 - Accompagner l'évolution des entreprises agricoles et conchyliocoles en frange littorale en anticipation de la montée du niveau de la mer	SP					Entente, CRC / GQHMO, CIA17-79	État, SAFER, PNM, syndicat professionnels, SMCA, Comité scientifique (Tr 2) associations de protection de la nature, CdL, APSALIMAC, CAPENA, etc.	F - 40 000 € I - A définir	
A.2.3 - Accompagner l'évolution paysagère et environnementale de la RNN de Moëze-Oléron et des terrains connexes sous gestion LPO	E SP					LPO / CdL	Entente intercommunautaire, État, SMCA, AFP, CEN, SAFER, Comité scientifique (Tr2), PNM, CIA17-79, CRC, FDC17, FDP17 etc.	I - A définir À titre d'exemple, programmes de travaux de ce type sur la RNN : 70 k€ en 2022-2023 et 200 k€ en 2024-2027	
A : RENDRE RÉSILIENS LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU GRAND SITE									
A3 : FAVORISER L'ADAPTATION DURABLE DES ESPACES DE PRODUCTIONS PRIMAIRES									
A.3.1 - Définir et mettre en œuvre une politique foncière globale et partagée à l'échelle du marais	SP					Entente	AFP, SAFER, CD17, CdL, CEN NA, SMCA, CIA17-79, CRC, GOMO, LPO, NE17, FDP17, FDC17, propriétaires, etc.	F - 80 000 € I - 36 000 € (selon politique adoptée)	
A.3.2 - Adapter et gérer les accès à tous les espaces de productions primaires	P					Entente / communes (si concernées par travaux)	AFP, SAFER, SAFER, CD17, CIA17-79, CRC, LPO, NE17, CEN NA, CdL, propriétaires, etc.	I - 460 000 € (selon stratégie adoptée)	
A.3.3 - Définir et expérimenter de nouvelles pratiques et activités en marais et dans l'estran face aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux	P					Entente Intercommunautaire CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)	INRAE, autres chercheurs, Comité scientifique (Tr2), PNM, CAPENA, CREGENE, Conservatoire des races d'Aquitaine, AFP, CdL, CEN, LPO, NE17, etc....	F - 90 000 € I - 90 000 €	
A.3.4 - Proposer des formations aux professionnels sur les pratiques adaptées dans le Grand Site	C					Entente Intercommunautaire CIA 17-79 / CRC (GQHMO en complémentarité)	Association des éleveurs du marais de Brouage, Associations environnementales, INRAE, SMCA,	F - 20 000 €	
A4 : RENFORCER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DU GRAND SITE									
A.4.1 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie spatialisée du réseau d'aires protégées locales	SP					Entente intercommunautaire Autres MO selon modalités de mise en œuvre définies	Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE, FDC17, FDP17, CIA 17-79, CRC, FMA, etc.	F - 40 000 € I - A définir	
A.4.2 - Accompagner l'ensemble des communes à répondre aux enjeux écologiques concourant à la qualité paysagère du site	P					Entente / communes	Comité scientifique (Tr2), LPO, NE17, CEN NA, CdL, CPIE et tous autres acteurs de la biodiversité	F - 30 000 € I - 15 000 €	
A.4.3 - Définir, expérimenter et développer des solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets ou adapter le marais aux changements climatiques	P					Entente (coordination) AFP, SMCA, CdL, RNN, RNR, ... (en fonction des lieux d'expérimentations)	Comité scientifique (Tr2), CPIE, FDC17, FDP17, CIA17-79, CRC, INRAE, CAPENA, etc.	F - 80 000 € I - 90 000 €	
A.4.4 - Accompagner et sensibiliser les acteurs de gestion d'espaces naturels ou espaces verts sur les modalités de gestion adaptées à chaque milieu pour respecter la mosaïque d'habitats	C					Entente interco (coordonnée et stratégie) LPO, CEN, NE17, CdL et tous autres acteurs de la biodiversité, PNN sur partie maritime	Communes, entreprises	F - 20 000 €	

	SITES EMBLEMATIQUES	MAITRISE D'OUVRAGE					PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
		≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033		
	BC1 - Valoriser la Citadelle de Brouage, améliorer l'accueil du public et son ouverture vers le Grand Site	E SP					SMB / OT IOMN / Entente / Commune de Marennes Hiers-Brouage	CD17, Région NA, Monuments Historiques, CCI, associations environnementales, CIA 17-79, CRC ... F - 80 000 € I - 175 000 €
	BC2 - Mettre en valeur le Site de Broue et organiser l'accueil du public et le récit territorial à transmettre	E SP					Commune de St Sornin / SMB et NE17 (Maison de Broue)	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / CCAS, Région NA, CD17, DREAL, DDTM, CAUE17, LPO, UDAP, DRAC CNRS ... F - 80 000 € I - 235 000 €
B : PRATIQUER ET VISITER LE GRAND SITE DANS LE RESPECT DES LIEUX								
B1 : GARANTIR LA BONNE ADÉQUATION ENTRE FRÉQUENTATION ET SINGULARITÉS DU SITE								
	B.1.1 - Définir un schéma global d'accueil du public sur le Grand Site tout en s'attachant à adapter les modalités des activités de pleine nature aux situations annuelles pour préserver les ressources du site	SP					Entente	OT IOMN / CARO en partenaires privilégiés Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature - Professions activités primaires - Professionnels du tourisme - Fédérations chasse / pêche - Propriétaires et professionnels - PNM
	B.1.2 - Définir et mettre en place la stratégie d'information et de communication auprès des publics dans le respect des lieux	P					Entente	Associations environnementales, CIA17-79, CRC, SMB, fédérations de pêche, des chasseurs, Prestataires touristiques et Offices de tourisme, etc.
	B.1.3 - Mettre en place des actions de médiation sur le terrain	P					Entente	PNM - Structures d'Education à l'Environnement / protection de la nature - OTs - Professionnels du tourisme - Fédérations chasse / pêche - CIA17-79 - CRC F - 30 000 €
B2 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'EXPÉRIENCE DU PUBLIC DANS LE RESPECT DU SITE								
	B.2.1 - Conforter et développer des itinéraires de mobilités douces et des accès précis sur le site (dont PMR)	E					Entente (coordination) En fonction des tronçons - CARO / CCBM / CD17 / communes	CD17 (DI - MAD), OT IOMN / CARO, LPO, NE17, CEN NA, CDL, CIA17-79, CRC, etc. I - 1 200 000 €
	B.2.2 - Réhabiliter l'observatoire de la Ferme des Tannes et renaturer le sentier des lais de mer (plage de Plaisance)	E					CARO par délégation du CDL	CDL, LPO, communes de Moëze et de Saint-Froult, DREAL I - 350 400 € HT
	B.2.3 - Aménager un site de découverte du marais (sentier, repas, pêche, observation de la faune et du marais) à Moëze	E					Commune de Moëze	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / LPO - CDL - DREAL - services concernés CARO / CCBM
	B.2.4 - Préserver les paysages de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le-Chapus et transmettre, par exemple, les valeurs du Grand Site	E					Commune de Bourcefranc-Le-Chapus	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / DREAL, DDTM, EPTB Charente (PAPI), CAUE17, CPIE Marennes Oléron, Lycée de la Mer, Conseil des Sages, services concernés CARO / CCBM, etc. F - 8 000 € (entretien post travaux) I - 250 000 €
	B.2.5 - Valoriser les lagunes de Beaugeay pour développer son potentiel écologique, sensible et d'accueil du public	E					Commune de Beaugeay	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / DREAL, services concernés CARO / CCBM, associations environnementales, OT CARO, etc. F - 4 000 € (entretien post travaux) I - 92 000 €
	B.2.6 - Engager un projet concerté de requalification paysagère et urbaine de la Pointe du Chapus et de restauration du Fort Louvois à Bourcefranc-Le-Chapus	P					Commune de Bourcefranc-Le-Chapus	Entente intercommunautaire : accompagnement technique et financier / CD17, DREAL, DDTM, DRAC, Fondation du Patrimoine, CAUE17, etc. I - 80 000 €
C : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE L'ESPRIT DES LIEUX ET FAIRE COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS À VENIR								
C1 : PRÉSERVER ET FAIRE CONNAÎTRE LE PETIT PATRIMOINE DU GRAND SITE								
	C.1.1 - Mettre en œuvre des démarches de référencement et de connaissance du patrimoine immatériel et transmettre ces connaissances	P					Entente	SMB, Laboratoire Criham - Faculté des Sciences Humaines et Arts de Poitiers (Atlas historique de la Nouvelle Aquitaine), etc. F - 68 000 €
	C.1.2 - Poursuivre l'inventaire et élaborer un plan de restauration, d'entretien et de valorisation des cabanes de marais	P					Entente	SMB, CD17, Région NA, LPO, etc. F - 40 000 € I - 150 000 € (selon plan adopté)
C2 : SENSIBILISER AUX PATRIMOINES DU MARAIS ET A LEURS ÉVOLUTIONS								
	C.2.1 - Poursuivre, développer et amplifier le programme pédagogique Habiter le Marais	E SP					Entente	CPME MO Nature environnement 17, LPO, Syndicat Mixte Brouage, Espace Nature Rochefort Océan, À dos de Libellule À développer : CIA17-79, Fédération des chasseurs, Fédération de pêche, CRC, ... F - 440 000 €
	C.2.2 - Coordonner les actions pédagogiques existantes et développer de nouveaux projets, notamment en faveur de la biodiversité et de la découverte des usages du marais	P					Entente intercommunautaire CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, etc. + Structures accueillant du public, communes (à développer)	F - 70 000 €
	C.2.3 - Améliorer la perception et la compréhension des changements climatiques et développer la culture scientifique et technique du territoire	P					Entente	Comité scientifique (Tr2) CPIE, LPO, NE17, OBIOS, SMB, ADL, CIA17-79, CRC, JA, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs, CdL, etc. F - 20 000 €
C3 : COMPRENDRE LES PATRIMOINES DU MARAIS PAR LE BIAIS DE L'ACTION CULTURELLE								
	C.3.1 - Recenser et coordonner les programmations culturelles et diffuser un agenda culturel du Grand Site	P					Entente	Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement, Autres programmeurs culturels F - 21 000 €
	C.3.2 - Pérenniser et développer les projets d'appropriation et de valorisation artistique du Grand Site	C					Entente	Communes, OTs, SMB et structures éducation à l'environnement, Structures de valorisation artistique F - 55 000 €
	C.3.3 - Mettre en place des expositions permanentes dédiées dans les sites relais et définir un programme d'expositions temporaires itinérantes	C					Structures gestionnaires des sites relais (SMB, NE17, LPO, autres...) Entente (coordination)	F - 40 000 € I - 200 000 € (selon nombre d'expo)

	≤ 2025	2026-2027	2028-2029	2030-2031	2032-2033	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	MONTANT PRÉVISIONNEL SUR 8 ANS
D : AGIR POUR L'ÉCONOMIE LOCALE AFIN D'ASSURER UNE GESTION DURABLE DU GRAND SITE								
D1 : CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE DES ÉCONOMIES PRIMAIRES ACTRICES DES PAYSAGES								
D.1.1 - Valoriser les productions du marais et permettre un dialogue facilité entre les professionnels agricoles et les habitants du territoire	E					Entente (coordination) CRC, CIA17-79, OTs, CD17	Communes, hébergeurs, commerces, etc.	F - 16 000 €
D.1.2 - Réfléchir à un système de paiements pour services paysagers pour les activités favorisant les qualités paysagères du Grand Site	SP					Entente	CIA17-79 / CRC / GQMO / LPD / NEI7 / CEN NA / CdL / CD17 / Région NA / Etat / parlementaires locaux susceptibles de se faire le relais de cette hypothèse de travail	F - 30 000 € (À actualiser quand système élaboré)
D.1.3 - Renforcer la prise en compte des valeurs du Grand Site dans l'accompagnement des installations et des transmissions et faciliter leur suivi par l'Entente intercommunautaire	C					Entente / CARO (PAT) / CIA17-79 / CRC	Autres partenaires agricoles et conchyliocoles, CEN NA, CdL, AFP, SAFER Structures de gestion et de protection de l'environnement	Moyens humains
D2 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE À PROPOSER DES SERVICES EN ADÉQUATION AVEC LE SITE								
D.2.1 - Partager une ou des chartes de valeurs et de bonnes pratiques dans le marais	P					OT IOMN / OT CARO / PNM sur le volet côte Entente (coordination)	Fédérations chasse / pêche - APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques - hébergeurs - autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	F - 7 500 €
D.2.2 - Proposer des formations et autres mesures d'accompagnement des professionnels sur les activités et pratiques adaptées dans le Grand Site	C					OT IOMN / OT CARO / FDC17 / FDP17 Entente (coordination)	APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - prestataires touristiques - hébergeurs - autres acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - fédérations sportives - CCI Structures d'Éducation à l'Environnement / protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	F - 20 000 €
D.2.3 - Accompagner les activités de loisirs émergentes en s'assurant à leur adéquation avec le Grand Site	C					OT IOMN / OT CARO Entente (coordination)	Fédérations sportives - fédération des Chasseurs - Fédération de Pêche APPMA de Marennes - APPMA de Rochefort - acteurs du tourisme et des activités de pleine nature - CCI / Services de l'Etat / Structures d'Education à l'Environnement et protection de la nature - CIA 17-79 - CRC	Moyens humains

E : CONSOLIDER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA GOVERNANCE PARTENARIALE							
E1 : FAIRE VIVRE LA DÉMARCHE ET SES INSTANCES ET FEDERER LES ACTEURS							
E.1.1 - Poursuivre et consolider la gouvernance participative et coopérative avec des espaces de dialogue dédiés	E SP				Entente	Ensemble des acteurs du Grand Site	F - 40 000 €
E.1.2 - Mettre à disposition les moyens humains nécessaires à la coordination et la mise en œuvre de la démarche	E SP				Entente	Ensemble des maitresses d'ouvrage des actions du Projet Grand Site	Frais RH - 1 583 800 €
E2 : VALORISER, SUIVRE ET ÉVALUER LA DÉMARCHE							
E.2.1 - Faire connaître la démarche et mettre en valeur les actions mises en place	E				Entente	Structures membres du COPIL Acteurs de la communication dans le Grand Site	F - 31 500 €
E.2.2 - Améliorer la coopération et les retours d'expériences avec d'autres territoires (mettre en place ou intégrer un/des réseaux autour des marais)	E				Entente	FMA, PNM, structures gestionnaires des réseaux	F - 76 200 €
E.2.3 - Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation continue de la démarche	P				Entente	Ensemble des maitresses d'ouvrage des actions du Projet Grand Site	Moyens humains

 Actions déjà engagées - 17 dont 8 actions socles prioritaires	 Actions principales - elles répondent directement aux enjeux du Grand Site et aux 2 fils conducteurs de la démarche et sont structurantes pour le territoire - 14
 Actions socles prioritaires - elles constituent l'ossature du projet : leur mise en œuvre effective est impérative pour en garantir le bon déroulement. Leur niveau d'avancement conditionnera la candidature au label Grand Site de France - 9 (17 en comptant les actions déjà engagées)	 Actions complémentaires - elles viennent renforcer l'action publique pour répondre aux enjeux du Grand Site - 7

CCBM : Communauté de Communes du Bassin de Marennes	CARO : Communauté d'agglomération Rochefort Océan	Entente : Entente intercommunautaire CARO / CCBM	AFP : Association foncière pastorale des marais de Brouage	PNM : Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	SMCA : Syndicat mixte Charente aval
PNR : Parc naturel régional des marais du littoral charentais	CIA 17-79 : Chambre interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime / Deux-Sèvres	CRC : Comité régional de conchyliculture	OT IOMN : Office de tourisme Ile d'Oléron Bassin de Marennes	OT CARO : Office de tourisme Rochefort Océan	SMB : Syndicat mixte de Brouage
GQMO : Groupement Qualité Huitres Marennes Oléron	FDC 17 : Fédération des chasseurs de Charente Maritime	FDP17 : Fédération de pêche de Charente-Maritime	CD17 : Département de la Charente-Maritime	OBIOS : association Objectif Biodiversité	ADL : association À dos de Libellule
RNN : Réserve naturelle nationale de Moëze-Oléron	LPO : Ligue pour la protection des oiseaux	CDL : Conservatoire du Littoral	CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Marennes Oléron	PAT : Projet Alimentaire territorial Rochefort - Marennes	JA : Jeunes agriculteurs
RNR : Réserve naturelle régionale de La Massonne	NEI7 : Nature environnement Charente-Maritime (RNR)	CEN : Conservatoire des Espaces Naturels			

NB : Les proportions des tableaux ont été modifiés pour des questions de mise en page et de meilleure lisibilité